

2S MONTAUBAN

Société par actions simplifiée
au capital de 9 000,00 euros
Siège social : 52 Avenue de la Libération,
33700 Mérignac
RNE 910 807 882 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt juillet,

Les associés de la société 2S MONTAUBAN, société par actions simplifiée au capital de 9 000,00 euros, divisé en 900 actions d'10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été signé une feuille de présence par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société LOTEM, elle-même représentée par son Président, Yoav NAKACHE.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Fermeture de l'établissement secondaire,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social 52 Avenue de la Libération, 33700 MERIGNAC au 27 Avenue Raymond Poincaré – 33700 MERIGNAC, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'en-tête et l'article 4 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé au 27 Avenue Raymond Poincaré – 33700 MERIGNAC »

Le reste de l'article reste inchangé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à la fermeture de l'établissement secondaire immatriculé sous le numéro SIRET 910 807 882 00022, situé 13 bis Place Prax Paris – 82000 MONTAUBAN, et d'en cesser définitivement l'activité à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original numérique signé par les Associés sera conservé dans les archives de la Société. A cet effet, un original numérique des présentes est remis à la Présidente qui la reconnaît. Le présent acte est signé par voie électronique, par

l'intermédiaire de l'application DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1368 du Code Civil, les signataires reconnaissent qu'ils ont signé cet acte par voie électronique, et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1375 DU CODE CIVIL, QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION AUX SIGNATAIRES.

La Société LOTEM

Représentée par son Président Yoav NAKACHE

Associée et Présidente

DocuSigned by:

YOAV NAKACHE

D32EA517C4F04F2...

La société BONNAC

Représentée par son Président Charles-Edouard RAPHAELL

Associée et Directrice Générale

Signé par :

Charles-Edouard RAPHAELL

166BBDE89E524FC...

La société CABILLOU

Représentée par son Gérant Maxime RAPHAELL

Associée et Directrice Générale

Signé par :

Maxime RAPHAELL

5AA2541FFC044C9...